

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE



des Landes



Site : <https://www.centrale-canine.fr/association-canine-territoriale-des-landes>

MONT DE MARSAN EXPOSITION CANINE NATIONALE

C.A.C.S.

DIMANCHE 27 AVRIL 2025

C.A.C.S.

Cynodrome Roger Champagnat à Campet et Lamolère - Chemin de Loustalot
coordonnées GPS : Latitude 43.910899 - Longitude -0.550933 – N 43° 54' 39.236" – O 0° 33' 3.358"

Concours JEUNES PRÉSENTATEURS
Inscription au secrétariat le jour de l'exposition.

Exposition sans cage en extérieur avec horaire

Entrée des chiens : 8h. Début des jugements : 9h

Confirmations seules :
Samedi 26 Avril de 15h à 17h
voir en dernière page

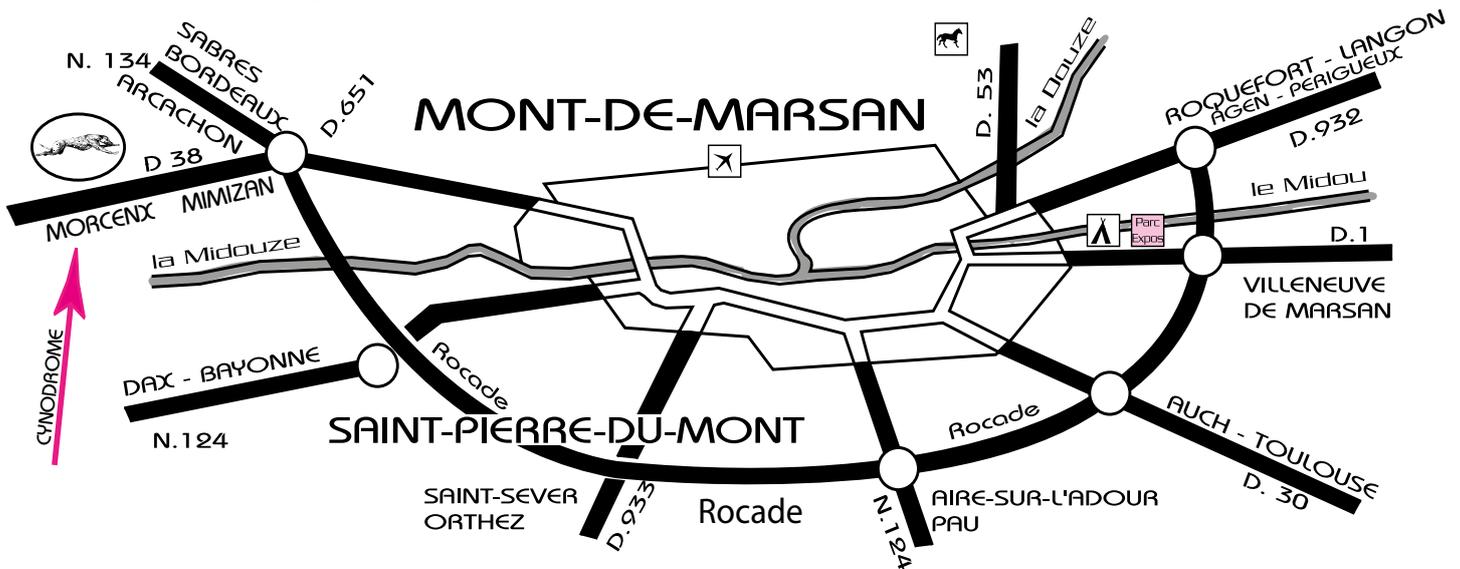
Sortie libre
pour les chiens non classés

Entrée visiteurs gratuite

Engagements Internet : <http://cedia.fr>

Paiement CARTE BLEUE sécurisé

En partenariat avec



En partenariat avec



CLÔTURE DES ENGAGEMENTS : 11 avril 2025
(date de réception)

Renseignements :

ASSOCIATION CANINE TERRITORIALE DES LANDES

Mme MALAVIALLE

Mail : caninelandes@free.fr

Jury presenti* de MONT DE MARSAN dimanche 27 avril 2025

Groupe 01	27/04/2025
Berger américain miniature, Berger australien, Berger polonais de plaine- Nizinny, Bergers des Pyrénées, Bouviers des Flandres et Ardennes, Chiens de berger belge, <i>Races non citées</i>	MORBELLI Jean-Jacques
Groupe 02	27/04/2025
Sarplaninac, Bouviers Suisses, Boxer, Bulldog anglais, Dobermann, Mastiff - Bullmastiff, Pinscher moyen, Pinscher nain unicolore, Pinscher nain bicolore, Schnauzer, <i>Races non citées</i>	CLASS Anne-Marie
Groupe 03	27/04/2025
Airedale, Bull Terriers, Fox-Terriers, Russell Terriers, Staffordshire américain, Staffordshire Bull Terrier, Terrier de chasse allemand, Welsh Terrier, Terriers d'Ecosse	ESCOFFIER Jean-Louis
<i>Races non citées</i>	JOUANCHICOT Christian
Groupe 04	27/04/2025
Teckels	ROUSSET Bernard
Groupe 05	27/04/2025
<i>Races non citées</i>	! juge Non défini ()
Groupe 06	27/04/2025
Ariégeois, Beagle, Grand bleu de Gascogne, Petit bleu de Gascogne, Griffon bleu de Gascogne, Chien de Saint Hubert, Dalmatien, Fauves de Bretagne, Gascons saintongeais, Griffons vendéens, Poitevin, <i>Races non citées</i>	ROUSSET Bernard
Groupe 07	27/04/2025
Braque d'Auvergne ^{spé} , Braques de Weimar, Epagneul bleu de Picardie, Epagneul français ^{spé} , Epagneuls bretons ^{spé} , Setter anglais, Setter Gordon, Setters irlandais, <i>Races non citées</i>	PARENT Nathalie
Braque de l'Ariège, Braques français	ROUSSET Bernard
Groupe 08	27/04/2025
<i>Races non citées</i>	JOUANCHICOT Christian
Golden, Labrador, Retrievers	ROUSSET Bernard
Groupe 09	27/04/2025
<i>Races non citées</i>	KLEIN/KERIHUEL
Groupe 10	27/04/2025
<i>Races non citées</i>	BARJOT/ JOUANCHICOT

* La liste des juges et la répartition des races peuvent être modifiées selon le nombre des engagements et la disponibilité des juges

EXTRAITS DU REGLEMENT GENERAL DE L'EXPOSITION

Le Règlement Général figurera dans son intégralité sur le catalogue de l'Exposition.

Bien être animal

- pas de colliers étrangleurs sans retenue
- pas de colliers à pointe
- pas de colliers électriques
- pas de potences
- pas de présentation des chiens avec une laisse très tendue qui empêche le chien de marcher librement
- pas de station trop prolongée sur une table de toilettage
- pas de cages trop petites pour un chien
- pas de chiens abandonnés pendant une longue durée par l'exposant
- pas de chiens sans boisson
- pas de chiens laissés dans les voitures ou dans les fourgons...

Le propriétaire rappelé à l'ordre sur ces points doit intervenir dans les meilleurs délais pour faire cesser la non conformité, faute de quoi il pourra être fait appel aux forces de police ou de gendarmerie. La personne qui refuserait d'obtempérer pourra se faire exclure de la manifestation pour ensuite être convoquée en conseil de discipline par l'association canine territoriale.

HORAIRE D'ENTRÉE ET DE JUGEMENT - L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h. Les jugements commenceront aux environs de 8h30. Les chiens seront convoqués à un horaire précis. Il faut être arrivé au plus tard 45 minutes avant l'heure des jugements et avant 11h.

TOILETTAGE - Il est interdit de préparer le chien dans le hall de l'exposition en utilisant des substances ou du matériel quelconque. Seul l'usage du peigne ou de la brosse est autorisé.

Il est interdit de traiter la robe, la peau ou la truffe avec quoi que ce soit qui en modifie la structure, la couleur ou la forme.

Il est interdit de laisser un chien attaché sur la table de toilettage plus longtemps que ne l'exige sa préparation.

PRESENTATION - Un(e) mineur(e) d'âge présentant des chiens dans le ring doit être capable de les garder sous contrôle. Si le juge ou le personnel de ring constate que cela n'est pas le cas, ils peuvent interrompre la présentation pour des raisons de sécurité.

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout double « Handling ». C'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gestulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire peut être assuré par un ou plusieurs Docteurs Vétérinaires qui ont tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi, tant à l'entrée, qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULLATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition pour des raisons majeures, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que l'organisateur devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'Exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines. Pour les juges, se conformer au règlement des juges.

Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements,
- b) les engagements "au poteau" le jour de l'exposition,
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour la classe de lot ou classe d'élevage ou des erreurs de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit.

Pour les meutes (terriers, teckels, chiens courants), le prix d'engagement pour un minimum de 6 sujets appartenant à un même propriétaire donne droit à l'engagement en classe individuelle de 3 chiens. Elles doivent être jugées sur la qualité et l'homogénéité du lot.

Les meutes de terriers et teckels sont jugées séparément des meutes de chiens courants.

Les autres sujets appartenant à la meute pourront également être engagés dans les classes individuelles mais devront acquitter le montant fixé par l'organisateur. Une meute se compose au minimum de 6 chiens.

Les droits d'engagement doivent être réglés au moment de l'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Les dates prises en compte pour le calcul sont la date anniversaire et le jour du jugement

CLASSES INDIVIDUELLES

INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de 15 mois à moins de 24 mois. Cette Classe donne droit à l'attribution d'un C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Ouverte.

OUVERTE - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois.

Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classes Travail et Intermédiaire.

TRAVAIL - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe travail (la récompense doit être obtenue au plus tard à la date de clôture des engagements, la photocopie doit être jointe à l'engagement). Cette classe donne droit à l'attribution du C.A.C.S. en concurrence avec les Classe Ouverte et Intermédiaire.

CHAMPION - Pour les chiens ayant atteint l'âge minimum de 15 mois, déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la F.C.I. et Champions Internationaux de la F.C.I. au plus tard à la date de clôture des engagements (la photocopie doit être jointe à l'engagement).

Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du C.A.C.S.

JEUNES - Pour tous les chiens âgés de 9 à 18 mois. La date de prise en compte pour déterminer l'âge est le jour même où le chien est exposé.

Le juge donne le CACS-J de la SCC selon la qualité des chiens, sans se soucier du fait que ces derniers répondent ou non aux critères d'âge ou d'inscription dans des livres des origines reconnus par la SCC.

Les seuls chiens entrant en ligne de compte pour l'octroi du CACS-J de la SCC sont ceux qui ont obtenu au minimum « 1er EXCELLENT » en classe Jeune.

Un CACS-J de la SCC ne peut être décerné que si le chien en question a été considéré comme étant de qualité supérieure. L'octroi du CACS-J et du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1er EXCELLENT ».

Aucune Réserve CACS-J de la SCC ne peut être octroyée.

PUPPY - Pour les chiens âgés de 6 mois à moins de 9 mois.

BABY - Pour les chiens âgés de 4 mois à moins de 6 mois. Ces 2 classes ne donnent pas droit à l'attribution d'un qualificatif ; le juge formule simplement une appréciation sur le chien (par ordre décroissant : Très Prometteur, Prometteur, Assez Prometteur, insuffisant). Elles ne donne pas

lieu à un classement mais peuvent faire l'objet d'une désignation de « Meilleur Puppy » ou « Meilleur Baby » de race, du groupe, du jour....

VÉTÉRAN - Possible à partir de 8 ans

Le Juge donne le CACS-V de la SCC selon la qualité des chiens, sans se soucier du fait que ces derniers répondent ou non aux critères d'âge ou d'inscription dans des livres des origines reconnus par la SCC.

Un CACS-V de la SCC ne peut être décerné que si le chien en question a été considéré comme étant de qualité supérieure. L'octroi du CACS-V de la SCC n'est pas automatiquement et obligatoirement lié à l'obtention du « 1er EXCELLENT ».

Aucune Réserve CACS-V de la SCC ne peut être octroyée.

AUTRES CLASSES

MEUTES : Réserve aux Races des Groupes 3 - 4 - 6 soumises au travail dans l'utilisation chasse. Le lot doit être composé de 6 chiens au minimum, de même race, variété, poil et taille (sauf Nains et Kaninchen), sans distinction de sexe et appartenant au même propriétaire ou équipage.

LOT D'AFFIXE - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour au moins trois et au plus 5 chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, néz chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un juge unique sur le ring d'honneur.

LOT DE REPRODUCTEUR - (Classe pouvant être constituée sur place). Pour un sujet mâle ou femelle, accompagné de 3 (minimum) à 5 (maximum) de ses descendants directs au 1^{er} degré.

COUPLE - Pour deux chiens de même race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

PAIRE - Pour deux chiens de même race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

CHIENS "NE CONCOURANT PAS" - Pour les chiens âgés de 4 mois minimum, titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre des Origines reconnu par la F.C.I. et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre de l'Association Canine Territoriale des Landes. Sur internet, seuls les engagements payés seront pris en compte

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : 12 avril 2024 (date de réception).

Tout engagement parvenant après cette date sera refusé et remboursé sous déduction d'une somme de 10 % pour frais de Secrétariat.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1^{er} des engagements : des chiens n'ayant pas atteint l'âge de 4 mois la veille de l'ouverture de l'exposition.

L'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2^{es} des chiens. - (A leur entrée ou en cours d'exposition) :

- a) ceux refusés par le "Service Vétérinaire" ;
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés.

Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.

c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite ;

d) ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un commissaire de ring, et si besoin est, d'un interprète, fonctions qui, en aucun cas, ne peuvent être tenues par un Juge qualifié ou stagiaire ou Expert confirmateur de la race considérée.

Un Juge défaillant peut être remplacé par son suppléant ou tout autre Juge qualifié pour la même race.

Un deuxième Juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 80 chiens par journée d'exposition.

En aucun cas un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiensoureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le Juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite, mais le juge a la faculté de l'examiner, de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

Lorsque le coup de feu est obligatoire, celui-ci doit être tiré à l'extérieur du hall

C.A.C.S. : Le C.A.C.S. ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} "EXCELLENT" en CLASSE OUVERTE, INTERMÉDIAIRE ou TRAVAIL, à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les Juges font les propositions de C.A.C.S. d'après les mérites absolus des chiens, sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la S.C.C. de s'assurer, pour l'homologation du C.A.C.S., que les chiens satisfont aux conditions imposées.

Si le chien classé 2^{es} Excellent est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le C.A.C.S., il peut lui être accordé la R.C.A.C.S. La R.C.A.C.S. peut être convertie en C.A.C.S. si le chien proposé par le C.A.C.S. :

a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

b) s'il a déjà le titre de Champion National de Beauté.

Après avoir décerné le C.A.C.S., pour attribuer la Réserve de C.A.C.S., le juge devra appeler sur son ring le second de la classe dans laquelle il aura attribué le C.A.C.S. et le mettre en concurrence avec les 1^{ers} Excellent des deux autres classes.

Les récompenses décernées ne seront valables qu'après leur homologation par la S.C.C. en ce qui concerne le C.A.C.S.

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE RACE - le chien et la chienne proposés pour le C.A.C.S. concourent pour le titre de Meilleur de Race, ainsi que le Meilleur Jeune Mâle et Meilleure Jeune Femelle ayant reçu le qualificatif «Excellent» dans la classe jeune, et le (la) Meilleur(e) vétérinaire ayant reçu le qualificatif «Excellent».

MEILLEUR CHIEN DE CHAQUE GROUPE - Les chiens désignés "Meilleur de Race" seront réunis par groupes pour la désignation du Meilleur Chien de chaque Groupe.

MEILLEUR CHIEN DE L'EXPOSITION - Les meilleurs chiens de chaque groupe concourent en fin d'exposition pour le titre de Meilleur Chien de l'Exposition.

CONFIRMATIONS

Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation.

Voire chien doit être identifié très lisiblement et vous devez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ainsi que le formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

Age minimum exigé pour la confirmation : **12 mois sauf**

1er Gr. - Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres	15 mois
2e Gr. - Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Dobermann, Rottweiler, Hovavart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois, Presa Canario, Dogue Marjorquin, Fila de Saint Miguel, Tosa, Cao de Gado Transmontano, Broholmer, Alano Espagnol	15 mois
3e Gr. - Staffordshire American	15 mois
4e Gr. - Teckels	15 mois
5e Gr. - Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Akita American, Esquimaux du Groenland	15 mois
6e Gr. - Dalmatin, Rhodesian Ridgeback	15 mois
8e Gr. - Retrievers	15 mois
9e Gr. - Épagneuls Pékinois et Japonais	10 mois
10e Gr. - Afghan, Saluki, Barzoi, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski	15 mois

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent Règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'évènement qui les auront motivés et être accompagnées d'une caution du montant équivalent à trois fois le prix pour l'engagement du premier chien à la manifestation, qui restera acquise à l'organisateur si après examen elles sont reconnues sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent Règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés par le Comité de l'Exposition.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par ses Associations affiliées :

- a) ceux qui auront fait une fausse déclaration
- b) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité ;
- c) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- d) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre ;

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - L'organisateur décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'Exposition, des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens tant à des tiers qu'à eux-mêmes, l'organisateur ne peut en aucun cas être reconnu responsable en leur lieu et place.

Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent Règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE : Les exposants doivent respecter la réglementation en vigueur à la date de l'exposition.

AVIS AUX EXPOSANTS RESIDANT A L'ÉTRANGER : L'entrée en France des chiens étrangers est subordonnée au respect des Règlements nationaux en vigueur à la date de l'exposition.

COUPE D'OREILLES : Conformément à l'article R.214-21 du Code Rural, "Les interventions chirurgicales sur des animaux de compagnie à des fins non curatives, autres que la coupe de la queue, sont interdites. (...) lors d'une exposition ou de toute autre manifestation consacrée à des animaux de compagnie, d'animaux ayant subi une intervention chirurgicale en méconnaissance des dispositions de l'alinéa précédent est interdite. Depuis le 1er Juillet 2015 : tous les chiens ayant les oreilles coupées pour quelque raison que ce soit (accident, chiens appartenant à des propriétaires étrangers, etc...) ne sont plus autorisés à accéder à toutes manifestations canines officielles organisées en France sous l'égide de la Société Centrale Canine.

COUPE DE QUEUE : Les Rottweilers nés à compter du 1er mai 2019 ayant la queue coupée ne pourront plus être présentés ni confirmés dans une exposition.

OBLIGATIONS SANITAIRES :

2^e Catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° de tatouage sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999 (récépissé municipal, tenue en laisse et muselière en dehors des rings et cages).

DEMANDE D'ENGAGEMENT A RENVOYER

EXPOSITION CANINE NATIONALE MONT DE MARSAN 27 Avril 2025

Un chien par feuille (Photocopies acceptées)

Remplissez cette feuille lisiblement et envoyez-la à

Cédia - Exposition de Mont de Marsan - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

NOUVELLE
ADRESSE

en joignant le montant de votre engagement par chèque libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale des Landes.

CADRE RÉSERVÉ
à la Société

Pour les chiens provenant de pays étrangers et ceux appartenant à la 2^e catégorie, une photocopie du certificat de vaccination antirabique doit obligatoirement être jointe à votre engagement (voir règlement).

Du soin apporté à remplir les lignes ci-dessous dépendra l'exactitude des informations diffusées dans le catalogue

Identification : _____ N° LO : _____

Nom du Chien : _____

Race : _____

Variété : Berger Belges, des Pyrénées, Welsh-Corgi, Parson/Jack Russell, Chien Courant du Jura, Braque Français, Retrievers, Bouledogue Français, Bichons, Chiens Chinois.	Taille : Schnauzers, Pinschers, Caniches, Parson/Jack Russell, Spitz, Teckels, Braques Français, Podenco Portugais, Bull Terrier, Chiens à peau nue.	Couleurs : Bergers de Brie, Belges, Dobermanns, Boxers, Schnauzers, Dogues Allemands, Spitz, Elound, Cockers, Caniches, Chow-Chow, Bouledogues, Carlins, Pinschers, Puli, Épagneuls Bretons, Setter Irlandais, Cavalier King Charles.	Nature du poil : Teckels, St-Bernard, Chihuahuas, Collies, Braque de Weimar, Hongrois, Fox-Terriers, Podencos Portugais et Ibicencos, Bichons, Russkiy Toy, Montagne Portugais, Segugio, Retrievers, Bergers Allemand, des Pyrénées et Hollandais, Chien d'Eau Portugais.	Poids : Pékinois, Japonais.
---	---	--	--	------------------------------------

Né le : _____ / _____ / _____ Sexe : Mâle Femelle

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Producteur : M. Mme Mlle _____

(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire : M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____ Mail : _____

Classe d'engagement

Intermédiaire Ouverte Travail Champion Jeune Puppy Baby Vétérain
Lot d'Affixe Lot de reproducteur Paire Couple Meute Ne concourant pas CONFIRMATION

Aucun engagement ne sera remboursé.

DROITS D'ENTRÉE AU CONCOURS	Non adhérent	Sommes adressées
Pour le 1 ^{er} chien	35 €	
Pour le 2 ^e chien	30 €	
Pour le 3 ^e chien	25 €	
A partir du 4 ^e chien	15 €	
Puppy, Baby, Vétérain	20 €	
Ne concourant pas	5 €	
Meute (6 chiens minimum - 11 maximum) L'engagement en meute donne droit au jugement de 6 chiens en individuelle <i>Une inscription de meute est considérée comme 1^{er} chien dans le cadre du tarif dégressif. Un chien d'une autre race ou variété appartenant au même propriétaire sera considéré comme 2^e chien, etc...</i>	65 €	
Chiens suivants de la meute (par chien)	10 €	
Tarif groupe (de 4 à 6 chiens appartenant au même propriétaire)	65 €	
chien supplémentaire	15 €	
Inscription en : Lot d'Affixe, Lot de reproducteur (voir règlement)	10 €	
Inscription en : Couple (2 chiens de sexe différent), Paire (2 chiens de même sexe)	5 €	
Réservation catalogue papier <i>Le catalogue numérique sera téléchargeable gratuitement 2h avant le début de l'exposition</i>	5 €	
Total		

Joindre une photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens en provenance de l'étranger et ceux de la 2^e catégorie.

**CLOTURE DES ENGAGEMENTS :
11 AVRIL 2025 (date de réception)**

ATTESTATION

Je déclare sincères et véridibles les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la Société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même. Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition. En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer la sanction prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C. *Je reconnais être responsable du bien-être du chien que je présente et je m'engage à ne pas le placer dans une situation potentiellement dangereuse pour son bien-être ou sa santé, comme par exemple le laisser dans la voiture par temps chaud ou froid et/ou le traiter de manière cruelle. J'ai bien pris connaissance que le non-respect de cette règle entraînera mon exclusion de l'exposition en cours et l'ouverture par la SCC d'une procédure disciplinaire à mon encontre.*

Fait à _____

le _____

Signature du propriétaire :

Le règlement doit être libellé à l'ordre de l'Association Canine Territoriale des Landes

Confirmation seule - sans participation au concours : 35 euros (voir dernière page)
La confirmation est gratuite si le chien est engagé à l'exposition en classe individuelle.

POUR LES ENGAGEMENTS :

• En classe Champion, joindre **obligatoirement** la photocopie du titre homologué avant la date de clôture des engagements

• En classe Travail, joindre **obligatoirement** la photocopie de l'attestation délivrée par la SCC permettant l'engagement dans cette classe

ATTENTION : Si ces justificatifs ne sont pas joints à la demande d'engagement ou au plus tard à la clôture des engagements, le chien sera automatiquement inscrit en classe ouverte.

En partenariat avec



**A REMPLIR UNIQUEMENT POUR LA SÉANCE DE CONFIRMATION SEULE
SAMEDI 26 AVRIL 2025 DE 15h00 à 17h00
Clôture des Engagements : 11 avril 2025**

à renvoyer, accompagné de votre règlement à
Cedia - Confirmation Mont de Marsan avril - 8 rue de Wolfisheim - 67201 ECKBOLSHEIM

**NOUVELLE
ADRESSE**

Race _____ Sexe _____

Identification : _____
Puce ou tatouage

N° L.O.F. : _____ Né(e) le : _____

Nom du chien : _____

Nom du Père : _____

Nom de la Mère : _____

Nom du Producteur : _____

Nom du Propriétaire : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Ville : _____ Code Postal : _____

Tél. : _____ Mail _____

**Tarif de l'engagement : 35 € à l'ordre de l'Association Canine Territoriale des Landes.
Un horaire de passage à respecter impérativement vous sera communiqué par mail.**